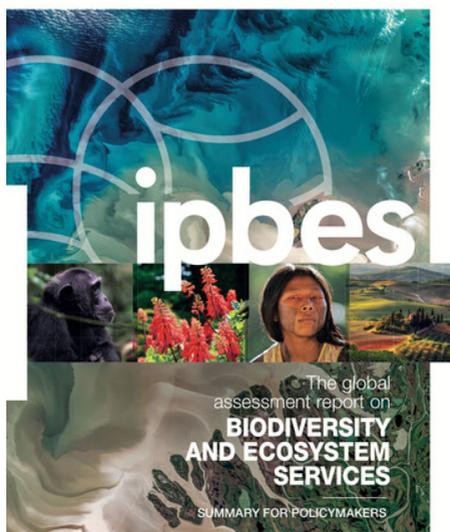


RAPPORT DE L'IPBES

RÉSUMÉ



<https://citoyenspourleclimat.org/>



En 2019, la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES en anglais) a publié son premier rapport, d'envergure inégalée, sur l'état de la vie sur notre planète. Ce rapport, rédigé par 150 experts issus de 50 pays, analyse 15 000 publications pour faire la synthèse des connaissances sur l'état actuel de la nature, les dynamiques en cours et les perspectives à venir.

Ce document a pour objectif de synthétiser en quelques pages le "résumé pour décideurs" de ce rapport, en restant au plus proche de sa structure et de son contenu.

SOMMAIRE

1. La nature et ses contributions vitales aux populations

Que se passe t-il ?

2. Les facteurs directs et indirects de changement

Comment ça se fait ?

3. Les objectifs en vue de conserver et d'utiliser durablement la nature et de parvenir à la durabilité

Que fait-on actuellement ?

4. La nature peut être conservée, restaurée et utilisée de manière durable

Que peut-on faire ?

1

LA NATURE ET SES CONTRIBUTIONS VITALES AUX POPULATIONS

● On distingue 3 types de contributions de la nature aux populations :

- Matérielles (Production de nourriture, de matériaux...)
- Régulatrices (Régulation du climat, des eaux douces...)
- Non matérielles (Inspiration et apprentissage, supports d'identité...)

Ces contributions sont critiques pour la vie humaine. La plupart de ces contributions ne peuvent pas être intégralement remplacées, et certaines ne pourront pas être remplacées du tout.

Donner la priorité à l'une des contributions de la nature, comme la production alimentaire, peut provoquer des changements

écologiques préjudiciables à d'autres contributions.

Ces apports sont souvent inégalement répartis dans l'espace et entre les différentes catégories de population. Ainsi, bien que la production alimentaire soit aujourd'hui suffisante pour satisfaire les besoins mondiaux, environ 11 % de la population mondiale souffre de malnutrition, et les affections associées au régime alimentaire sont responsables de 20 % des décès prématurés, liés soit à la sous-alimentation soit à l'obésité.



Pour l'IPBES, la "nature" renvoie à différents concepts. Dans un contexte scientifique ce concept englobe des catégories telles que la biodiversité, les écosystèmes, l'évolution, la biosphère... Mais l'IPBES s'intéresse également aux systèmes de connaissances non-scientifiques, pour lesquels la "nature" fait référence à la Terre nourricière et aux systèmes de vie.

● L'action humaine altère significativement la nature :

75% de la surface terrestre est altérée de manière significative, 66% des océans subissent des modifications de plus en plus importantes (températures, pH, salinité, oxygénation, écosystèmes...) et plus de 85% de la surface des zones humides ont disparu.

La vitesse des changements induits par l'activité humaine dépasse nettement celle de la capacité d'adaptation des organismes vivants. Les 50 dernières années ont vu des déclin rapides des populations sauvages (baisse de 40% pour les espèces terrestres, 84% pour les espèces d'eau douce et de 35% pour les espèces marines). Le déclin des populations indique souvent que le risque d'extinction d'une espèce augmente.

De fait, le taux mondial d'extinction d'espèces est déjà d'au moins plusieurs dizaines à centaines de fois supérieur au taux moyen des 10 derniers millions d'années, et le rythme s'accélère.

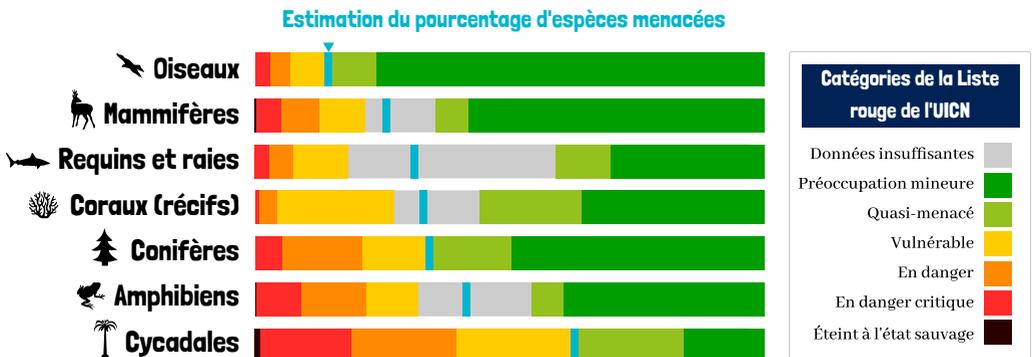


Fig. 1 - Risques d'extinction actuel au niveau mondial dans différents groupes d'espèces

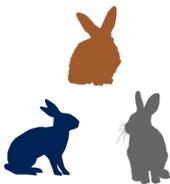
● **Les effets de cette dégradation se font déjà sentir et s'accroissent.**

À l'exception des surfaces consacrées à la production d'aliments, d'énergie ou de matériaux, tous les indicateurs des services écosystémiques montrent d'ores et déjà des tendances à la baisse. La dégradation des terres a par exemple entraîné une réduction de la productivité agricole sur 23 % de la surface terrestre, et des déficits de récolte d'une valeur comprise entre 235 et 577 milliards de dollars risquent de survenir chaque année par suite de la disparition de pollinisateurs (soit 20% de la production agricole mondiale en 2016).

Sans inflexion des stratégies de préservation, la dégradation de la nature se poursuivra tout au long du XXIème siècle, avec une perte importante des contributions régulatrices et

de la biodiversité, au profit d'une exploitation toujours plus grande et non-durable des contributions matérielles (alimentation, exploitation du bois).

La notion de biodiversité, qui revient très régulièrement, inclut plusieurs niveaux d'analyse :



Entre individus
(Diversité génétique)



Entre espèces
(Diversité spécifique)



Entre écosystèmes
(Diversité écosystémique)

Fig. 2 - Définition de la biodiversité



Contribution de la nature aux populations

Indicateur retenu

RÉGULATION DE PROCESSUS ENVIRONNEMENTAUX

1. Création et entretien d'habitats



Étendue des habitats appropriés
Intégrité de la biodiversité

2. Pollinisation et dispersion des graines et autres propagules



Diversité des pollinisateurs
Étendue de l'habitat naturel dans les zones agricoles

3. Régulation de la qualité de l'air



Émissions de polluants atmosphériques retenues et prévenues par les écosystèmes

4. Régulation du climat



Émissions de gaz à effet de serre prévenues et absorbées par les écosystèmes

5. Régulation de l'acidification des océans



Aptitude des milieux marins et terrestres à piéger le carbone

6. Régulation de la distribution quantitative, spatiale et temporelle des eaux douces



Impact des écosystèmes sur la répartition de l'eau entre l'atmosphère, la surface terrestre et le sous-sol

7. Réglementation de la qualité des eaux douces et des eaux côtières (*)



Étendue des écosystèmes qui filtrent l'eau ou y ajoutent des éléments

8. Formation, protection et décontamination des sols et des sédiments



Teneur en carbone organique du sol

9. Régulation des aléas et des événements extrêmes (*)



Aptitude des écosystèmes à annuler ou amortir les effets des aléas

10. Régulation des organismes et processus biologiques nuisibles



Étendue de l'habitat naturel dans les zones agricoles
Diversité des hôtes compétents de maladies à transmission vectorielle

11. Énergie



Étendue des terres agricoles
Étendue des terres boisées

12. Alimentation humaine et animale



Étendue des terres agricoles
Abondance des stocks de poissons marins

13. Matériaux et assistance



Étendue des terres agricoles
Étendue des terres boisées

14. Ressources médicinales, biochimiques et génétiques



Pourcentage d'espèces connues et utilisées à des fins médicinales au niveau local
Diversité phylogénétique

15. Apprentissage et inspiration



Nombre de personnes vivant en proximité avec la nature
Diversité des formes de vie dont on peut tirer des enseignements

16. Expériences physiques et psychologiques



Zones de paysages terrestres et marins naturels et traditionnels

17. Soutien identitaire



Stabilité de l'utilisation et de l'occupation des terres

18. Maintien des options



Probabilité de survie des espèces
Diversité phylogénétique

MATÉRIAUX ET ASSISTANCE

APPORTS IMMATÉRIELS



2

LES FACTEURS DIRECTS ET INDIRECTS DE CHANGEMENT

Les facteurs directs de déclin de la biodiversité se regroupent en cinq grandes familles, chacune ayant une importance comparable à l'échelle mondiale, bien que chacune d'entre elle puisse avoir une influence dominante localement ou dans certains contextes.

La destruction des habitats



La destruction des habitats menace d'extinction en quelques décennies plus de 500 000 espèces (~9% du total estimé). **Elle est liée aux changements d'usage des terres**, qui affectent 30% des habitats terrestres et sont principalement dûs à :

- **L'agriculture** (culture et élevage), qui utilise 1/3 des sols et 3/4 des ressources en eau douce (proportions en hausse). L'agriculture intensive favorise la production alimentaire au détriment des contributions régulatrices et non matérielles de la nature. À l'inverse, les petites exploitations (<2ha) aident généralement à conserver une riche agrodiversité. Elles ne représentent que 25% des terres agricoles, mais produisent 30% des végétaux et des calories.

- **La déforestation**, avec un effet particulièrement marqué sous les tropiques, qui abritent les plus hauts niveaux de biodiversité.

- **L'expansion et le développement des infrastructures** (urbanisation, routes...) peuvent entraîner déforestation, fragmentation des habitats... Les surfaces urbanisées ont doublé depuis 1992 et 25 millions de km de routes supplémentaires sont prévus d'ici 2050.

L'exploitation directe des organismes



Le facteur principal de perte de biodiversité marine est la **surpêche** : malgré une baisse des populations (33% des stocks de poissons sont en surpêche, et 60% déjà exploités au niveau durable maximal), les prises mondiales se maintiennent du fait d'une expansion des zones de pêche (55% de la surface des océans est couverte par la pêche industrielle), et une extension vers des eaux plus profondes, touchant davantage d'écosystèmes et d'espèces (au delà de celles directement ciblées par la pêche).



Fig. 4 - Répartition de l'exploitation des stocks mondiaux de poissons

Sur terre, le nombre de variétés et de races locales de plantes et d'animaux domestiqués a considérablement diminué en raison des changements d'utilisations des terres, de la disparition des savoirs, et des préférences commerciales. En 2016 au moins 559 races de mammifères domestiqués avaient disparu, sur un total de 6190. Cette diminution érode **la réserve de variabilité génétique sur laquelle repose la sécurité alimentaire**, et provoque une baisse de la résilience aux changements climatiques, aux ravageurs et aux pathogènes.

Les changements climatiques



Les changements climatiques provoquent des modifications dans la répartition des espèces, leur comportement, la composition et les fonctions des écosystèmes. D'ores et déjà observés, **ces effets directs s'accroissent** dans tous les écosystèmes : de nombreuses espèces sont incapables de faire face localement au rythme rapide des changements climatiques : 47% des mammifères et 23% des oiseaux sont concernés.

Les changements climatiques amplifient également l'impact d'autres facteurs : diminution de la production de biomasse (plantes, planctons...) à la base de toutes les chaînes alimentaires, migration d'espèces (pouvant aller jusqu'à des extinctions locales) mettant en contact des espèces originaires d'environnements différents, fragmentation des habitats.

Les pollutions de l'eau, de l'air et des sols



L'acidification des océans causée par l'augmentation de la concentration en CO_2 touche fortement les eaux de faible profondeur. D'autres formes de pollution de l'environnement affectent la biodiversité : **l'utilisation excessive ou inadaptée d'engrais** a conduit à la création de 245 000 km² de zones hypoxiques (privées d'oxygène) depuis 2008 et la pollution marine par les plastiques a été multipliée par 10 depuis 1980. Plus de 80% des eaux usées mondiales sont rejetées dans l'environnement sans avoir été traitées, ainsi que 300 à 400 millions de tonnes de déchets provenant d'installations industrielles (métaux lourds, boues toxiques issues d'exploitations minières, solvants et polluants organiques persistants...). Sous l'effet de l'influence humaine, certaines espèces (bactéries, virus, champignons, insectes ravageurs et mauvaises herbes...) évoluent très rapidement et développent des résistances aux agents utilisés pour lutter contre eux.

Les espèces invasives



Le transport longue distance de marchandises et de personnes est en pleine expansion (3 fois plus de voyageurs en 20 ans), aggravant pollution et propagation d'espèces envahissantes. Depuis 1970, le nombre d'espèces exotiques envahissantes (rat noir, jacinthe d'eau...) a augmenté de 70%. Au global, environ **20% de la surface des terres est menacée par des invasions végétales et animales**, néfastes aussi bien pour les espèces endémiques, les fonctions écosystémiques ou les contributions de la nature aux sociétés humaines.

Les causes indirectes

Les causes profondes de ces cinq facteurs sont ancrées dans nos modes de vies, et nos valeurs sociales (production/consommation, commerce, démographie, gouvernance...). Depuis 1970, la population humaine a doublé, le PIB a quadruplé, et le volume du commerce international a décuplé, causant une **hausse de la demande en énergie et en ressources** : la consommation par habitant ayant également augmenté, les émissions de gaz à effet de serre ont doublé, tout comme la quantité de ressources (renouvelables ou non) qu'extrait l'humanité, pour atteindre 60 milliards de tonnes par an.

Par ailleurs, les coûts et les bénéfices de ces évolutions sont inégalement répartis à la surface du globe, que ce soit entre pays ou au sein d'une même population. Les pays qui s'enrichissent le moins sont aussi ceux qui subissent une plus forte dégradation des terres et sont plus dépendants des ressources naturelles, ce qui provoque également un

grand nombre de conflits (plus de 2500 autour des combustibles fossiles, de l'accès à l'eau, à la nourriture ou aux terres). Les pays développés réduisent souvent leur impact environnemental au niveau national en important des ressources des pays en voie de développement, déplaçant ainsi les coûts économiques, sociaux et environnementaux.

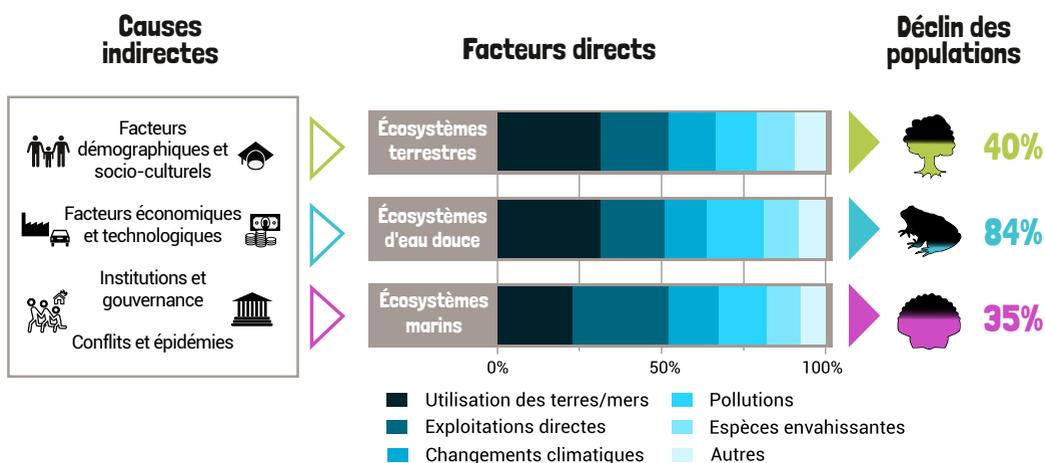
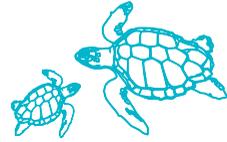


Fig. 5 - Facteurs directs et indirects du déclin de la biodiversité par type d'écosystèmes

3

LES OBJECTIFS EN VUE DE CONSERVER ET D'UTILISER DURABLEMENT LA NATURE ET DE PARVENIR À LA DURABILITÉ



Bilan des grands accords internationaux pour la préservation de la nature

La communauté internationale s'est donné un certain nombre d'objectifs de préservation de la nature, dont les accords d'Aichi en 2011. Si certaines actions locales ont pu avoir un effet important, **75% des objectifs des accords d'Aichi pour 2020 sur la diversité biologique sont insuffisamment atteints, voire non traités.**

En cause : le manque de moyens mis en œuvre (seulement 9 Milliards de \$/an) et la non-transcription de ces objectifs internationaux au niveau des pays, ce qui conduit à peu ou pas d'actions concernant les aires protégées, la gestion des espèces invasives ou le partage équitable des contributions de la nature.

Interaction entre préservation de la nature et Objectifs de Développement Durable (ODD)

La protection de la nature est intrinsèquement liée aux ODDs, que ce soit directement (ODD n°14-Vie aquatique, n°15-Vie terrestre), ou indirectement via les contributions régulatrices (n°13-Climat, n°6-Eau potable...), matérielles (n°1-Faim zéro...) ou non matérielles (n°4-Education...).

Au total, **la dégradation de la nature compromet 80% des objectifs** relatifs à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'eau, aux villes, au climat, aux océans et aux terres.

Cependant, l'orientation et la formulation actuelle de certains Objectifs (notamment n°7-Energie, n°8-Croissance économique, n°9-Industrie, n°12-Production Durable) masquent ou omettent leur relation à la nature. **Ce cloisonnement renforce le risque de compétition néfaste**, car les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs peuvent avoir une influence négative sur la nature et, par conséquent, sur la réalisation d'autres objectifs de développement durable.

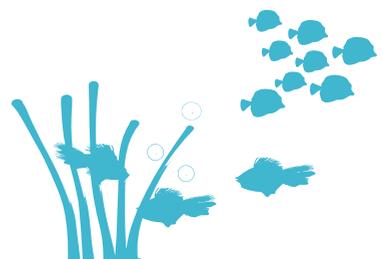
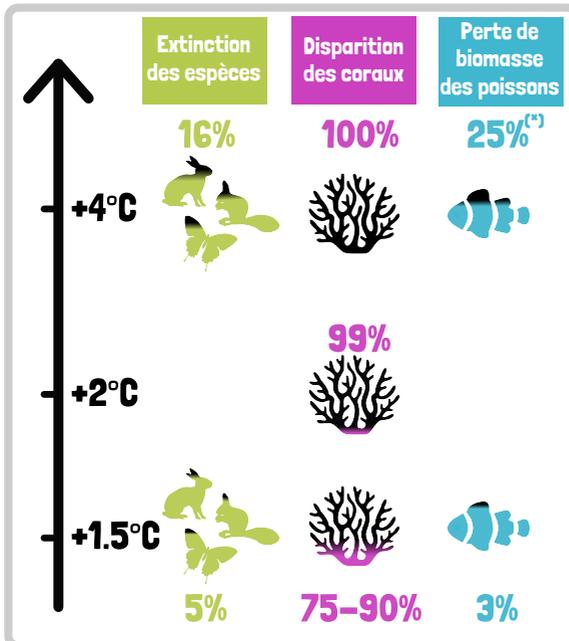
Interaction entre préservation de la nature et changement climatique

Les liens entre climat, nature et biodiversité sont particulièrement forts. **Le changement climatique représente une menace de plus en plus importante pour la biodiversité**, et les objectifs de préservation de la nature ne pourront pas être atteints sans infléchir la trajectoire climatique. Pourtant, la question climatique est souvent ignorée dans les objectifs et la gestion des aires protégées.

Réciproquement, **l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets reposent largement sur les contributions de la nature**. Cependant, le développement à

grande échelle de cultures bioénergétiques ou de boisements peut avoir de graves conséquences négatives sur la biodiversité et l'environnement, selon la façon dont ces actions sont menées (localisation, essences utilisées...). De plus, ces effets négatifs (ainsi que les impacts du changement climatique) risquent d'être répartis inégalement, et d'affecter en premier lieu des zones très riches pour la biodiversité, et où vivent la majorité des peuples autochtones ou des populations en situation de grande pauvreté. Cela concerne particulièrement les régions tropicales, qui sont également des

zones soumises à une forte pression en termes de changement d'allocation des sols.



(*) : 25% de la biomasse des poissons correspond à 3 fois la masse de la population humaine

Fig. 6 - Exemples de disparition en fonction de la température

4

LA NATURE PEUT ÊTRE CONSERVÉE, RESTAURÉE ET UTILISÉE DE MANIÈRE DURABLE

Nous ne sommes pas sur une trajectoire nous permettant d'atteindre nos objectifs en terme de biodiversité. Un changement structurel, en profondeur, de notre système est nécessaire, sur les plans économiques, sociaux et politiques, technologiques. Ce changement est possible et atteignable :

- Avec des changements de **gouvernance globaux** tels que la modification du paradigme de la croissance économique, des indicateurs comme le PIB, et des mesures contraignantes sur les entreprises et institutions.



- Avec des changements **individuels** (redéfinition de nos valeurs profondes, de notre définition d'une bonne qualité de vie et changement de rapport à la consommation matérielle croissante) **et locaux** (intégration des pratiques et valeurs des communautés locales et peuples autochtones à la gouvernance environnementale, voir fig. 7).

Cinq mécanismes de gouvernance sont identifiés pour suivre cette voie :



Rééquilibrer les mesures d'incitations économiques par rapport à celles liées à la conservation de la nature. Les mesures d'incitations économiques se font généralement au détriment de la conservation de la nature (notamment \$500Mds en appui à des pratiques agricoles potentiellement néfastes, aux combustibles fossiles ou à la pêche industrielle). Pour comparaison, il existe environ \$9Mds de budget annuel pour l'aide à la biodiversité.



Et intégrer les contributions de la nature dans les politiques économiques par des certifications et incitations aux pratiques souhaitables, restrictions d'accès aux marchés en raison de pratiques indésirables...

Renforcer le droit de l'environnement et son application, tout en veillant à un partage équitable des ressources, à la réduction des inégalités (notamment de genre et de revenus) et au respect des droits de l'homme.



Favoriser une approche systémique qui vise à prendre le problème dans son ensemble à toutes les échelles ; et coordonner les processus de prise de décisions, plutôt que de traiter les problèmes séparément. Par exemple, les problèmes de surexploitation maritime impliquent un niveau local, national, et international, et doivent prendre en compte tous les facteurs simultanément : surpêche, pollution, espèces invasives, changement climatique, destruction des habitats...

Mettre en place des mesures de prévention et de précaution relatives aux entreprises et institutions de réglementation, plutôt que de réagir aux dégâts causés.



Il n'y a pas de "formule magique" universelle, il faut favoriser une multitude de réponses prenant en compte l'aspect évolutif, diversifié et local du problème. Typiquement, la réduction de la consommation totale et des déchets ne s'applique pas de la même façon selon les pays et niveaux de richesses.

Les peuples autochtones et communautés locales

Les peuples autochtones et communautés locales occupent une place importante dans le rapport IPBES, qui les définit comme des communautés auto-identifiées en lien intergénérationnel avec leurs territoires et la nature.

Les peuples autochtones ont souvent su gérer leurs territoires en suivant des méthodes adaptées aux conditions locales, le plus souvent compatibles avec la conservation de la biodiversité. Alors que ces territoires ne recouvrent que 25% de la surface terrestre émergée, ils représentent 35% des zones ayant subi très peu d'interventions humaines. Cependant plusieurs phénomènes interfèrent avec leur gestion du territoire dans de nombreux pays, tels que les menaces et actes de violence contre leurs dirigeants, les atteintes à leurs droits ancestraux, les déplacements forcés, ou les transformations provoquées par la perte de biodiversité et les changements climatiques. L'IPBES insiste sur l'importance de la reconnaissance des pratiques, savoirs et valeurs culturelles autochtones et locales, et préconise de les intégrer au maximum dans la gouvernance environnementale.

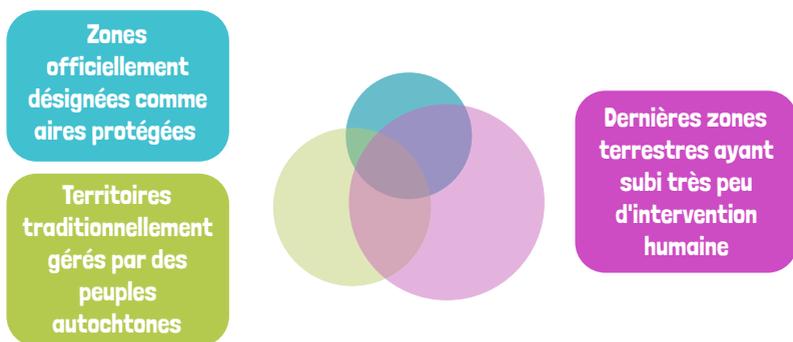


Fig. 7 - Liens entre territoires autochtones et zones protégées
(Les surfaces sont proportionnelles aux surfaces réelles)

Sources

Rapport officiel et complet :

<https://ipbes.net/global-assessment>

Retrouvez les productions scientifiques de CPLC sur :

<https://citoyenspourleclimat.org/category/sinformer/>



[FACEBOOK.com/groups/1630479090389945/](https://www.facebook.com/groups/1630479090389945/)

[TWITTER.com/CPLCFrance](https://twitter.com/CPLCFrance)

[INSTAGRAM.com/citizens.for.climate.official/](https://www.instagram.com/citizens.for.climate.official/)

[YOUTUBE.com/channel/UC2DZgtxt2qYhsJRUEWqd19Q](https://www.youtube.com/channel/UC2DZgtxt2qYhsJRUEWqd19Q)

[LINKEDIN.com/company/citoyens-pour-le-climat/](https://www.linkedin.com/company/citoyens-pour-le-climat/)

[SNAPCHAT.com/add/cplc.official](https://www.snapchat.com/add/cplc.official)

